



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professeurs

Question écrite n° 40760

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur une mesure discriminatoire envisagée à l'égard de la société des agrégés. En effet, il est prévu à court terme de transformer le poste de mise à disposition de sa présidente en poste de détachement. Cette mesure, d'apparence anodine et qui semble ne revêtir qu'un aspect technique, pénalise lourdement cet organisme, indépendant de tout pouvoir politique. En conséquence, il souhaite connaître ses intentions pour protéger cette société qui n'a d'autre mission que celle de servir l'enseignement et défendre sa qualité.

Texte de la réponse

La société des agrégés a bénéficié de longue date de la mise à disposition d'un professeur agrégé, afin d'assurer les fonctions de président de cette association. Le renouvellement de cette aide du ministère de l'éducation nationale n'est plus remis en cause et la situation du fonctionnaire mis ainsi à la disposition de la société des agrégés devrait donc être rapidement régularisée.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40760

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 620

Réponse publiée le : 13 novembre 2000, page 6468